



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

3 JUIN 2025 À 19H00

PROJET DE RÈGLEMENT RY-2025-126

RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RY-2025-126

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro RY-2025-126 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble.

Le règlement a pour objet de permettre l'autorisation par le Conseil d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'une ou l'autre des dispositions des règlements tels que le zonage et lotissement, et ce conformément aux dispositions du présent règlement.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 3 juin 2025 à 19h00, au pavillon communautaire, situé au 100, rue Guilbault.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement RY-2025-126, les caractéristiques du projet, les conditions applicables à celui-ci, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, au 100, rue Guilbault, à Yamaska, durant les heures de bureau, à compter de ce jour.

Donné à Yamaska, ce 20 mai 2025

SYLVIE VIENS

Directrice générale et greffière-trésorière